



Ma mère est décédée et ma sœur a tout gardé

Par **tiatia**, le 19/04/2013 à 04:59

Bonjour,

Ma mère est décédée le 15/04/2013 suite à un cancer foudroyant, au début de sa maladie tout se passait bien avec la famille et du jour au lendemain ils m'en ont voulu sans raison et m'ont mis à l'écart de tous.

Ma sœur s'est laissé monter la tête par mes oncles et tantes et voilà que c'est la seule à avoir les clefs de l'appartement de ma mère,

je sais par source sûre qu'elle a déjà pris beaucoup de choses telles que (bijoux, écran plat, ordinateur ex...), nous sommes que deux et je n'ai ni accès , ni droit à rien (par-contre les oncles et tantes sont allés se servir Egalement)que doit je faire car j'ai 4 enfants et je souhaiterai moi aussi avoir des souvenirs de ma mère

Merci

Par **Lag0**, le 19/04/2013 à 07:07

Bonjour,

Il fallait faire faire un inventaire des biens du logement par un notaire ou un huissier.

Il n'est peut-être pas encore trop tard (avant que tout ne disparaisse).

Par **Lag0**, le 19/04/2013 à 12:54

Puisqu'il semble y avoir au moins un bien immobilier (appartement) dans la succession, l'intervention d'un notaire est obligatoire. Ce notaire doit faire l'inventaire des biens !

Par **tiatia**, le **24/04/2013** à **06:43**

merci

Par **jibi7**, le **11/06/2013** à **00:31**

Si vous avez des documents attestant de l'existence de certains biens par ex des photos de famille avec bijoux ou autres affaires...

ou des copies de factures demandées aux commerçants que vous connaissez vous pouvez toujours demander à ce qu'elles soient évaluées et réintégrées dans les montants à partager.